

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_035B

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	67
Votants	74
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 mars 2021

LE 25 mars 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

BOULAZAC ISLE MANOIRE : VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE GRAND FONT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSE-RIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LE-GAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LA-GUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MAR-CHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme CHABREYROU, M. COLBAC, M. SUDREAU, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, Mme COURAULT

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. COURNIL
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DOAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

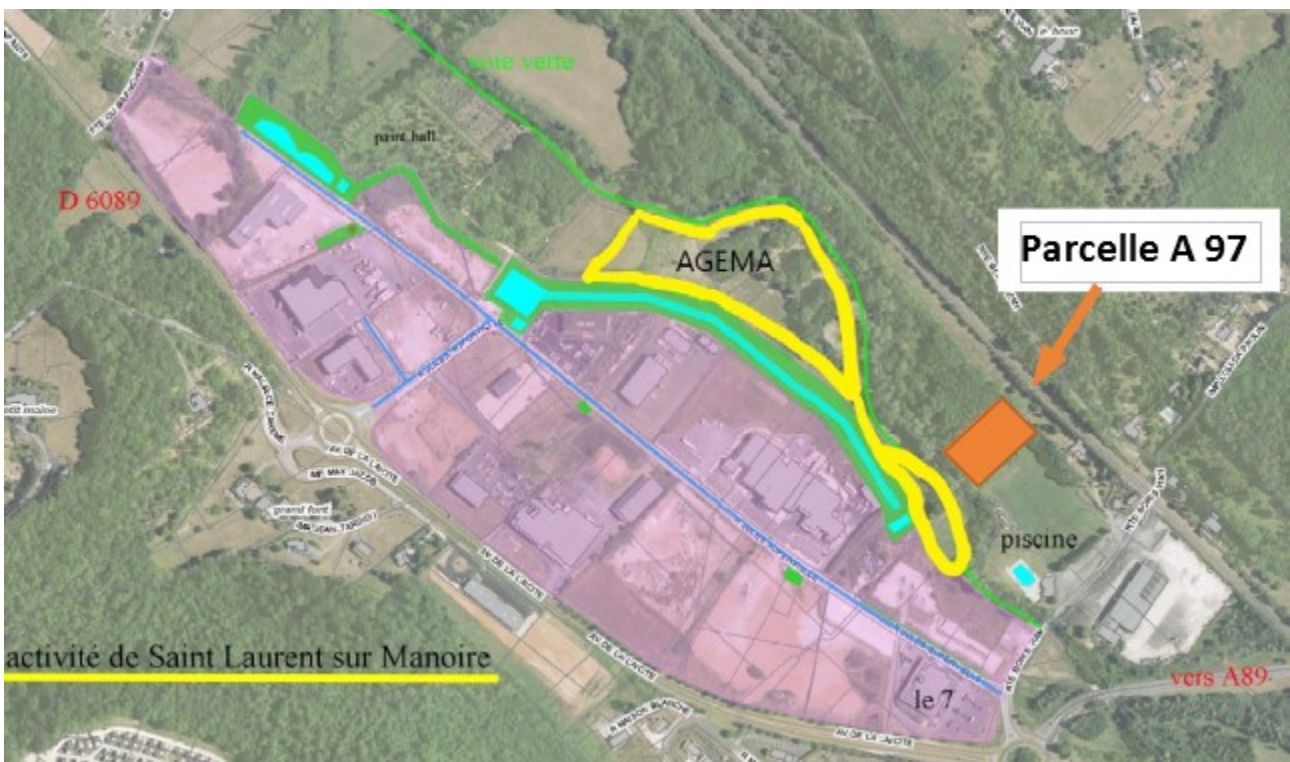
BOULAZAC ISLE MANOIRE : VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE GRAND FONT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Société AGEMA, représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, souhaite acheter une parcelle située dans le parc d'activités de Grand Font sur la commune de Boulazac Isle Manoire.

Que la Société a le projet de compléter le parcours sportif déjà installé sur une superficie de 34 018 m² environ. La parcelle cadastrée visée est codifiée A 97 pour une superficie d'environ 5380 m², située en zone Np.

PLAN DE SITUATION DE LA PARCELLE CONCERNÉE AU SEIN DU PARC D'ACTIVITÉS GRAND FONT





Considérant que les terrains sont régulièrement inondés ;

Que France Domaines a rendu son avis le 19 janvier 2021, et précise une valeur vénale à hauteur de 4 300 € HT (0,80 € HT / m²) avec une marge d'appréciation de 10 %.

Que la dite parcelle est située en limite nord du parc d'activités de Grand Font. Il s'agit d'une parcelle non constructible et inondable qui ne peut être aménagée. L'activité de parcours sportif n'entraînant pas de problème avec les entreprises riveraines, il est proposé de vendre à la Société AGEMA représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable.

Que le site est à proximité de la sortie de l'autoroute N°16, mais les parcelles étant inondables, le prix de vente est fixé à 6 000 €/ha (0.60 € HT/m²), soit 3 228 € HT, auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la Société AGEMA représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Boulazac Isle Manoire, à Grand Font, la parcelle cadastrée A97, d'une superficie d'environ 5 380 m², pour un montant de 3 228 € HT auquel s'ajoutera le montant de la TVA.
- Désigne Maître Medeiros pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

DD2021_035B

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20210325-DD2021_035B-DE

Délibération publiée le 15/04/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 15/04/2021

Périgueux, le 15/04/2021

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Christian LECOMTE

